

seil, qui doit succéder à l'Office d'expansion économique de la région atlantique, mais que, d'autre part, nous n'allons pas plus loin, pour le moment, avant d'avoir eu l'occasion de discuter avec les provinces et d'avoir fait certaines expériences.

• (8.40 p.m.)

[Traduction]

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur le président, je ne veux pas prolonger la discussion parce qu'il est clair qu'en ce qui touche l'Office d'expansion, le siège du gouvernement est fait. Il a les troupes qu'il faut pour agir à sa guise. J'espère que, d'ici quatre ou cinq ans, le gouvernement ne décidera pas que le gouvernement actuel, est dans l'erreur, imitant en cela ce dernier, d'après qui le gouvernement avait tort en 1963. A l'heure actuelle, le gouvernement rejette, déracine presque le concept d'expansion régionale dans les provinces de l'Atlantique, concept lancé à grand bruit en 1963 quand Ottawa avait créé comme organisme administratif l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Le gouvernement actuel dit maintenant que c'est une erreur.

Le gouvernement d'alors s'opposait aussi au concept des centres de croissance. A vrai dire, il a adopté des politiques qui n'encourageaient pas ces centres à se développer, mais les en empêchaient au contraire dans les provinces de l'Atlantique. Je ne vois pas très bien ce qui justifie actuellement la confiance du ministre en lui-même. Je partage son avis à l'égard des centres de croissance mais je ne suis pas d'accord pour émasculer l'Office d'expansion économique de la région atlantique. J'ai un peu de mal à comprendre pourquoi le gouvernement est si confiant en lui-même alors que le ministre concède que son ministère n'a pas encore mis au point ses politiques, ce qui exigera un certain temps. Autrement dit, monsieur le président, on nous demande de nous laisser guider par une foi aveugle.

Je ne veux pas retenir les députés parce que le gouvernement a manifestement pris sa décision. Tout ce que je dis ou que j'ai déjà dit évidemment n'aura aucun effet et n'en a pas eu du moins quant au mode d'établissement du Conseil de l'expansion économique de la région atlantique.

J'espère, monsieur le président, que dans cinq ans le gouvernement n'aura pas décider que le gouvernement actuel était dans l'erreur tout comme l'était celui d'il y a cinq ans aux dires du gouvernement actuel. J'espère que nous ne perdons pas quatre ou cinq ans de plus pour éliminer le déphasage régional comme nous l'avons fait, semble-t-il, ces quatre ou cinq dernières années à en croire non

[L'hon. M. Marchand.]

pas simplement les statistiques mais le jugement que le cabinet actuel porte sur la politique et les décisions du gouvernement de 1963 et 1964.

**M. Skoberg:** Monsieur le président, l'amendement proposé me semble tout à fait recevable à cette étape-ci. De fait, il me semble étrange que le gouvernement et le ministre s'opposent à ce qu'on lise l'amendement et qu'on modifie le libellé de l'article pour y inclure cet amendement. Il est bien évident que le Conseil de développement de la région de l'Atlantique continuera de remplir un rôle utile comme dans le passé.

Je dirais même au ministre que si l'économie de l'Ouest, et surtout celle du blé de l'Ouest ne changent pas, il se pourrait fort bien qu'on ait besoin d'un conseil de développement des Prairies, tout comme ce pourrait être le cas pour la région du Pacifique si la situation là-bas le justifiait.

Je ne comprends pas pourquoi le ministre s'oppose à la lecture de cet amendement à l'article. Il est facultatif, car les provinces devront consulter le gouvernement fédéral et le ministre. Dans l'amendement on ne dit pas; «il établira» mais plutôt: «il doit, après consultation avec les provinces intéressées». Je suis convaincu, qu'il convient, à cette étape-ci, d'ajouter au bill des précisions qui profiteront à tous les intéressés.

Si l'amendement demandait au gouvernement d'établir dès maintenant d'autres conseils de développement, je ne l'appuierais pas. Mais il ne demande absolument rien du gouvernement. Je ne vois vraiment pas pourquoi il ne peut être approuvé dès maintenant.

[Français]

**M. Fortin:** Monsieur le président, quant à nous, nous appuyons l'amendement proposé à l'article 29, qui vise à assurer la Chambre qu'il y aura—et ce sera inclus dans la loi—une coopération ou collaboration étroite entre le gouvernement fédéral et les provinces, relativement à certains programmes ou projets particuliers susceptibles de favoriser l'expansion régionale ou le relèvement d'une région.

Notre raison d'appuyer cet amendement, que nous trouvons des plus recevable et des plus logique, est très simple: C'est que nous avons déjà une Constitution, soit l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui délimite de façon très vague, très peu précise, les pouvoirs des provinces et du gouvernement fédéral. On se rend compte de tous les problèmes que l'imprécision de la Constitution entraîne entre les provinces et le gouvernement fédéral, dans les cas où la délimitation des pouvoirs n'est pas établie.